



Distr. générale  
29 mai 2017

Anglais et français seulement

### *Conférence ministérielle africaine sur l'environnement*

#### **Conférence ministérielle africaine sur l'environnement**

##### **Seizième session**

Segment ministériel

Libreville, 15 et 16 juin 2017

## **Ordre du jour provisoire annoté**

### **I. Introduction**

1. Conformément au paragraphe 1 de l'article 9 de ses statuts, la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) tient ses sessions ordinaires une fois tous les deux ou trois ans. L'offre du Gouvernement gabonais d'accueillir la seizième session a été acceptée par la Conférence à sa quinzième session, tenue au Caire du 2 au 6 mars 2015.
2. Suite à cette offre, il a été convenu que la seizième session se tiendrait à Libreville du 12 au 16 juin 2017. La session comportera une réunion du groupe d'experts, du 12 au 14 juin, et un segment ministériel les 15 et 16 juin.
3. Le Bureau de la Conférence a examiné et adopté l'ordre du jour provisoire du segment ministériel de la seizième session, qui figure dans le document AMCEN/16/1. Le Bureau a aussi adopté « Investir dans des solutions environnementales novatrices pour accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 en Afrique » comme thème de la session.
4. Le secrétariat a diffusé une note d'information concernant la seizième session (AMCEN/16/INF/1). Une liste complète des documents établis pour la session figure dans l'annexe I au présent document.

### **II. Objectifs et aperçu général de la seizième session**

5. Le principal objectif de la seizième session est d'offrir aux ministres africains de l'environnement une plateforme pour délibérer sur les stratégies, les plans et les investissements nécessaires à la mise en œuvre efficace du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de ses objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063.
6. À cette fin, les ministres mèneront un dialogue ministériel sur les politiques d'investissement dans des solutions environnementales novatrices pour accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 en Afrique. En outre, ils se pencheront sur la participation de l'Afrique à la troisième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, dont le thème est « Vers un monde sans pollution », et la contribution de l'Afrique à la lutte contre les changements climatiques. Il est prévu qu'une brève table ronde sur l'agriculture durable soit également organisée. Enfin, les ministres aborderont les questions relatives à la Conférence, en particulier les contributions des États membres à son Fonds d'affectation spéciale et le futur statut de la Conférence en ce qui concerne les comités techniques spécialisés de l'Union africaine.
7. Le Groupe d'experts attirera l'attention des ministres sur certain nombre de questions, outre ce qui précède, pour qu'ils les examinent. Il est prévu que les ministres adoptent une déclaration, des décisions et des messages clefs reflétant leurs débats sur les divers points inscrits à l'ordre du jour.

### **III. Points de l'ordre du jour provisoire**

#### **Point 1**

##### **Ouverture du segment ministériel**

8. L'ouverture de la réunion sera présidée par le Président sortant de la CMAE, le Ministre égyptien de l'environnement, tandis que le Ministre gabonais de l'environnement exercera les fonctions de rapporteur. Un programme détaillé de la séance d'ouverture sera rédigé en consultation avec le pays hôte et distribué avant l'ouverture de la réunion.

9. Le Président sortant de la CMAE présentera les membres sortants du Bureau. Il demandera ensuite aux orateurs d'ouverture, dont le Directeur exécutif du PNUE, de prononcer leur allocution. Puis, la réunion reprendra et d'autres orateurs auront l'occasion de présenter de brèves observations.

##### **Lancement de l'Atlas des ressources énergétiques en Afrique**

10. L'Atlas des ressources énergétiques en Afrique paraîtra à l'occasion de la seizième session de la Conférence. Publié en partenariat avec le Consortium pour les infrastructures en Afrique, le Fonds pour l'énergie durable pour l'Afrique et la Banque africaine de développement, il présente une évaluation factuelle des dimensions environnementales de l'évolution de la situation énergétique dans la région.

11. Les discours d'ouverture et le lancement seront suivis d'une brève pause-café avant le passage à l'ordre du jour de la réunion. Il est à noter qu'un dignitaire gabonais ouvrira officiellement le segment ministériel, aux environs de 17 h 30 le jeudi 15 juin 2017. Cette cérémonie sera suivie d'une réception organisée par le Gouvernement gabonais.

#### **Point 2**

##### **Questions d'organisation**

###### **a) Élection du Bureau**

12. Le Président sortant de la CMAE présentera les résultats des consultations sous-régionales organisées en vue de pourvoir les sièges vacants au sein du Bureau, selon la procédure prévue par les statuts de la Conférence, et prononcera sa dernière allocution en qualité de Président.

13. Le Président sortant invitera le nouveau Président à occuper son siège à la tribune et à prononcer son premier discours. À ce stade, l'Égypte transférera officiellement la présidence de la Conférence au Gabon.

###### **b) Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail**

14. Le Président de la CMAE présentera l'ordre du jour provisoire (AMCEN/16/1).

15. Le Président présentera le projet de programme de travail figurant dans l'annexe II du présent document et appellera l'attention sur la liste des documents établis pour le segment ministériel qui figure dans l'annexe I.

#### **Point 3**

##### **Examen du rapport de la réunion du groupe d'experts**

16. Le Président du groupe d'experts (Égypte) présentera le rapport de la réunion de ce groupe, qui comprendra un résumé des travaux et les recommandations et projets de décision ainsi que le projet de déclaration résultants. La Conférence souhaitera peut-être prendre note du rapport et examiner les projets de décision et le projet de déclaration correspondant aux divers points de l'ordre du jour.

#### **Point 4**

##### **Dialogue ministériel sur les politiques**

17. Le dialogue ministériel sur les politiques sera axé sur l'investissement dans des solutions environnementales novatrices pour accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 en Afrique; la participation de l'Afrique à la troisième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, dont le thème est « Vers un monde sans pollution »; et la contribution de l'Afrique à la lutte contre les changements climatiques. Une brève table ronde sur l'agriculture durable est également prévue.

**a) Investir dans des solutions environnementales novatrices pour accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 en Afrique**

18. Le continent africain a besoin de solutions environnementales novatrices et pratiques afin d'accélérer directement la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de concrétiser les aspirations partagées de l'Agenda 2063. Cela suppose que le continent réalise des investissements novateurs afin de rendre possible la contribution synergique de l'environnement à la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063.

19. Il est prévu que les ministres se penchent sur certaines des principales mesures qui pourraient en pratique débloquent des mécanismes de financement novateurs nationaux et internationaux pour l'environnement et les secteurs porteurs, afin de garantir que l'environnement contribue de manière novatrice au financement de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063. Un bref exposé sera présenté par le secrétariat sur ce point de l'ordre du jour. Le secrétariat a également élaboré un document de réflexion à ce sujet (AMCEN/16/3).

**b) Vers une planète sans pollution : participation de l'Afrique à la troisième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement**

20. La troisième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, dont le thème est « Vers une planète sans pollution », se tiendra du 4 au 6 décembre 2017 à Nairobi. L'ensemble du continent, y compris ses zones les plus reculées, est désormais touché par la pollution émanant de diverses sources qui, de ce fait, constitue un défi important pour la réalisation du développement durable.

21. Il est par conséquent urgent d'œuvrer pour une planète sans pollution qui contribuerait au bien-être et à la prospérité de l'humanité et à l'amélioration de la situation des pauvres et des populations défavorisées grâce à l'amélioration des écosystèmes. Les ministres seront appelés à délibérer sur certaines des principales mesures qui pourraient contribuer à prévenir, contrôler et gérer la pollution dans la région de l'Afrique.

22. Il convient de rappeler que l'application du principe de l'adhésion universelle à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement demande la participation effective de tous les pays d'Afrique, qui sont censés contribuer à définir le programme pour l'environnement afin de faire du sujet de la pollution un thème central et une priorité en Afrique. Les pays du continent devront déterminer comment ils peuvent collaborer avec des pays d'autres régions du monde en vue d'atteindre l'objectif associé à ce thème.

23. La seizième session de la CMAE fournira à l'Afrique une occasion de s'accorder sur une approche commune en vue d'une plus grande participation aux travaux de la troisième session de l'Assemblée pour l'environnement. La participation stratégique et active de l'Afrique aux travaux de l'Assemblée pour l'environnement permettra de faire en sorte que les priorités de la région soient prises en compte et se voient accorder un degré d'importance élevé du point de vue du suivi et de la mise en œuvre.

24. Un bref exposé sur les préparatifs de la troisième session de l'Assemblée pour l'environnement sera présenté par le doyen du Corps diplomatique africain à Nairobi, tandis qu'un représentant du secrétariat fera un exposé sur le thème de l'Assemblée, « Vers une planète sans pollution », en mettant l'accent sur les lacunes en matière de politiques et l'impact de la pollution. Ils seront suivis par un dialogue ministériel en plénière à ce sujet, afin d'identifier les mesures à prendre pour remédier aux lacunes mises en évidence plus haut et de s'accorder sur l'approche commune de l'Afrique pour sa participation à cette troisième session. Les éléments relatifs à ce point de l'ordre du jour figurent dans le document AMCEN/16/6.

**c) Contribution de l'Afrique à la lutte contre les changements climatiques**

25. La communauté mondiale a adopté l'Accord de Paris en 2015 en tant que cadre visant à renforcer l'action mondiale face aux changements climatiques. L'Afrique n'est responsable que d'environ 2,3 % des émissions mondiales, et pourtant la région est touchée de manière disproportionnée par le problème. Cependant, au lieu de se décourager, elle joue un rôle important dans la lutte contre les changements climatiques.

26. Avec 37 ratifications à la mi-mai, soit un taux de ratification d'environ 68 %, l'Afrique fait partie des régions présentant le plus grand nombre d'adhésions à l'Accord. Ce placement dans le groupe de tête montre que la région a pris conscience des possibilités inhérentes à cet accord. Le secrétariat fera un bref exposé axé sur l'analyse en vue d'une mise en œuvre synergique des obligations de l'Afrique en matière de climat (AMCEN/16/EGM/7).

27. Le Président du Groupe africain de négociateurs présentera ensuite un tour d'horizon, une analyse et un rapport concernant les progrès faits dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris et les questions non résolues dans le cadre des préparatifs de la vingt-troisième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Bonn du 6 au 17 novembre 2017.

28. L'Initiative pour les énergies renouvelables en Afrique et l'Initiative pour l'adaptation en Afrique ont été lancées à Paris au cours de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en 2015. Le Président sortant de la CMAE et Ministre égyptien de l'environnement présentera un bref compte rendu actualisé de la mise en œuvre des deux initiatives, qui constituent un élément essentiel de la contribution de l'Afrique à la lutte contre les changements climatiques.

29. Ces exposés seront suivis d'un dialogue ministériel sur ce point de l'ordre du jour en vue de fixer des trajectoires politiques optimales pour l'Afrique dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris, de renforcer la réponse aux priorités de l'Afrique en matière de changements climatiques et d'améliorer l'action pour le climat visant à changer décisivement le cours des choses pour la région de l'Afrique et ses habitants.

## **Point 5**

### **Questions concernant la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement**

#### **a) Fonds d'affectation spéciale de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement**

30. Les contributions au Fonds d'affectation spéciale et les intérêts qu'elles génèrent sont en recul, ce qui rend la situation intenable dans la mesure où il sera peut-être difficile de convoquer les futures sessions de la CMAE si la tendance actuelle se poursuit. Le secrétariat de la Conférence a continué d'encourager les États membres à régler le montant de leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale, sans grand succès.

31. Des mesures urgentes et des engagements sont nécessaires pour faire en sorte que les contributions au Fonds soient régulières et suffisantes. Les ministres seront appelés à procéder à une analyse critique et à formuler de nouvelles orientations sur les moyens à mettre en œuvre pour que les États membres honorent leurs obligations. Un représentant du secrétariat présentera un rapport sur l'état du Fonds d'affectation spéciale, qui figure dans le document AMCEN/16/4.

#### **b) Comités techniques spécialisés de l'Union africaine et Conférence ministérielle africaine sur l'environnement**

32. À sa sixième session extraordinaire, la Conférence avait chargé son Président de soumettre à la Commission de l'Union africaine, pour examen au prochain Sommet de l'Union africaine, une décision demandant que, compte tenu de l'importance croissante de la dimension environnementale dans le développement durable en Afrique et dans le monde, la Conférence reste un organe indépendant. Cet organe indépendant peut fonctionner comme un comité technique spécialisé ou un organisme affilié à l'Union africaine.

33. Les ministres seront tenus au courant des progrès et des éléments de la décision à présenter au prochain Sommet de l'Union africaine pour demander que la CMAE continue d'opérer en toute indépendance et formuler de nouvelles orientations, le cas échéant.

## **Point 6**

### **Examen du projet de déclaration, des projets de décision et des principaux messages**

34. Le Président de la Conférence présentera le projet de déclaration et les projets de décision retenus ainsi que les principaux messages. Un représentant du secrétariat examinera le projet de déclaration, les projets de décision et les principaux messages avec les ministres afin de recueillir leurs contributions.

## **Point 7**

### **Lieu et date de la dix-septième session**

35. La dix-septième session de la Conférence sera accueillie par un État membre d'Afrique australe. Pour améliorer la planification, le secrétariat a proposé que la date et le lieu de la dix-septième session soient approuvés sous forme de décision. En l'absence d'invitation en ce sens,

---

le Président proposera que la dix-septième session se tienne au siège du PNUE à Nairobi, qui abrite le secrétariat de la CMAE.

**Point 8****Adoption du rapport du segment ministériel**

36. Un représentant du secrétariat présentera le projet de rapport du segment ministériel.

**Point 9****Questions diverses**

37. Les autres questions importantes pertinentes qui ne figurent pas à l'ordre du jour seront examinées.

38. Il est proposé que tout gouvernement ayant une question à soulever au titre de ce point de l'ordre du jour fournisse au secrétariat un exemplaire d'un document d'information à distribuer au cours de la session. Tout projet de décision soumis par les gouvernements devra également être communiqué par écrit.

**Point 10****Clôture de la réunion**

39. À l'issue des échanges de politesse d'usage, le Président prononcera la clôture officielle de la réunion.

## Annexe I

## Liste des documents

<i>Cote</i>	<i>Document</i>
<b>Documents de travail</b>	
AMCEN/16/EGM/1	Ordre du jour provisoire de la réunion du groupe d'experts
AMCEN/16/EGM/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté de la réunion du groupe d'experts
AMCEN/16/EGM/3	Rapport du secrétariat pour la période allant du 15 mars 2015 au 31 mai 2017
AMCEN/16/EGM/4	L'énergie comme catalyseur pour atteindre les objectifs de développement durable et mettre en œuvre l'Agenda 2063 en Afrique
AMCEN/16/EGM/5	Sécurité de l'environnement
AMCEN/16/EGM/6	Sécheresse, dégradation des terres et désertification en Afrique
AMCEN/16/EGM/7	Analyse en vue d'une mise en œuvre synergique des obligations de l'Afrique en matière de climat
AMCEN/16/EGM/8	Mécanismes de gouvernance pour une gestion écosystémique des océans en Afrique en recourant aux Programmes pour les mers régionales
AMCEN/16/EGM/9	Environnement et participation de la jeunesse
AMCEN/16/1	Ordre du jour provisoire du segment ministériel
AMCEN/16/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté du segment ministériel
AMCEN/16/3	Investir dans des solutions environnementales novatrices pour accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 en Afrique
AMCEN/16/4	Le Fonds général d'affectation spéciale de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
AMCEN/16/6	Participation de l'Afrique à la troisième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement
AMCEN/16/7	Principales réalisations de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
<b>Documents d'information</b>	
AMCEN/16/INF/1	Information note on the sixteenth session of the African Ministerial Conference on the Environment
AMCEN/16/INF/2	Regional flagship programmes
AMCEN/16/INF/3	Briefing on outcomes of the recent conferences of the Parties to the Basel, Rotterdam and Stockholm Conventions
AMCEN/16/INF/4	Briefing on the Kigali Amendment to the Montreal Protocol
<b>Documents de référence</b>	
AMCEN/15/4	Rapport du segment ministériel de la quinzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
AMCEN/SS/VI/6	Rapport du segment ministériel de la sixième session extraordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement Agenda 2063 – Premier Plan décennal Déclaration de Brazzaville sur l'exploitation illégale et le commerce illicite de la faune et la flore sauvages d'Afrique Stratégie africaine de lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages d'Afrique Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons Accord de Paris sur les changements climatiques Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

## Annexe II

### Programme de travail du segment ministériel, 15 et 16 juin 2017

#### Jeudi 15 juin 2017

<i>Horaire</i>	<i>Description</i>
<b>Séance d'ouverture</b>	
9 heures – 10 heures	Cérémonie d'ouverture Lancement de l'Atlas des ressources énergétiques en Afrique
10 heures – 10 h 15	Pause-café
10 h 15 – 10 h 30	a) Élection du Bureau b) Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail
10 h 30 – 11 heures	Point 3 Examen du rapport de la réunion du groupe d'experts
<b>Dialogue ministériel</b>	
11 heures – 12 heures	Point 4 a) Investir dans des solutions environnementales novatrices pour accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 en Afrique
12 heures – 13 heures	Point 4 b) Vers une planète sans pollution : participation de l'Afrique à la troisième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement
<b>13 heures – 15 heures</b>	<b>Pause déjeuner</b>
15 heures – 15 h 30	Point 4 b) (suite) Vers une planète sans pollution : participation de l'Afrique à la troisième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement
15 h 30 – 17 heures	Point 4 c) Contribution de l'Afrique à la lutte contre les changements climatiques
<b>Cérémonie officielle</b>	
17 heures – 18 heures	Ouverture officielle par un dignitaire gabonais
18 h 30	Réception organisée par le Gouvernement gabonais

#### Vendredi 16 juin 2017

<i>Horaire</i>	<i>Description</i>
9 h – 9 h 15	Brève allocution du Directeur général du FEM
9 h 15 – 10 heures	Point 5 Questions concernant la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement : a) Fonds d'affectation spéciale de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement b) Comités techniques spécialisés de l'Union africaine et Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
10 heures – 12 heures	Point 6 Examen du projet de déclaration, des projets de décision et des principaux messages
12 heures – 14 heures	Pause déjeuner
<b>Séance de clôture (publique)</b>	
14 heures – 14 h 15	Point 7 Lieu et date de la dix-septième session
14 h 15 – 14 h 45	Point 8 Adoption du rapport du segment ministériel

<i>Horaire</i>	<i>Description</i>
14 h 45 – 15 heures	Point 9 Questions diverses
15 heures – 15 h 30	Invitation à de brèves déclarations
15 h 30	Point 10 Clôture de la réunion

---

---